

AVIS PUBLIC



Concernant le dépôt du rôle d'évaluation foncière

Conformément aux articles 73 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis public est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière des municipalités de la MRC de Bécancour, devant être en vigueur durant les exercices financiers **2019, 2020 et 2021**, a été déposé au bureau du directeur général des susdites municipalités le **15 septembre 2018**, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit durant les heures régulières d'affaire.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien, dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- être déposée avant le 1er mai 2019;
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux endroits indiqués ci-dessous;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement no.167 de la MRC de Bécancour et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;
- être déposée à l'endroit ci-dessous indiqué ou y être envoyée **par courrier recommandé**:

| MUNICIPALITÉ VISÉE PAR LE RÔLE | ENDROIT DU DÉPÔT DES DEMANDES DE RÉVISION EN ÉVALUATION FONCIÈRE |
|--------------------------------|---|
| Deschailons-sur-Saint-Laurent | Bureau municipal de Deschailons-sur-Saint-Laurent 1596, route Marie-Victorin Deschailons-sur-Saint-Laurent (Québec) G0S 1G0 |
| Fortierville | Bureau municipal de Fortierville 198, rue de la Fabrique Fortierville (Québec) G0S 1J0 |
| Lemieux | Bureau municipal de Lemieux 530, rue de l'Église Lemieux (Québec) G0X 1S0 |
| Manseau | Bureau municipal de Manseau 200, rue Roux Manseau (Québec) G0X 1V0 |
| Parisville | Bureau municipal de Parisville 975, rue Principale Ouest Parisville (Québec) G0S 1X0 |
| Sainte-Cécile-de-Lévrard | Bureau municipal de Sainte-Cécile-de-Lévrard 235, rue Principale Sainte-Cécile-de-Lévrard (Québec) G0X 2M0 |
| Sainte-Françoise | Bureau municipal de Sainte-Françoise 563, Rang 11 Sainte-Françoise (Québec) G0S 2N0 |
| Sainte-Marie-de-Blandford | Bureau de la MRC de Bécancour 3689-1, boul. Bécancour Bécancour (Québec) G9H 3W7 |
| Sainte-Sophie-de-Lévrard | Bureau municipal de Sainte-Sophie-de-Lévrard 174-A, Rang St-Antoine Sainte-Sophie-de-Lévrard (Québec) G0X 3C0 |
| Saint-Pierre-les-Becquets | Bureau municipal de Saint-Pierre-les-Becquets 110, rue des Loisirs Saint-Pierre-les-Becquets (Québec) G0X 2Z0 |

| MUNICIPALITÉ VISÉE PAR LE RÔLE | ENDROIT DU DÉPÔT DES DEMANDES DE RÉVISION EN ÉVALUATION FONCIÈRE |
|--------------------------------|--|
| Saint-Sylvère | Bureau municipal de Saint-Sylvère 756-A, rue Principale Saint-Sylvère (Québec) G0Z 1H0 |

Tarif applicable pour une demande de révision (règlement no.167)

| | |
|-----------|--|
| 40 \$: | lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est inférieure à 100 000 \$; |
| 60 \$: | lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est égale ou supérieure à 100 000\$ et inférieure à 250 000 \$; |
| 75 \$: | lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est égale ou supérieure à 250 000\$ et inférieure à 500 000 \$; |
| 150 \$: | lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est égale ou supérieure à 500 000\$ et inférieure à 1 000 000 \$; |
| 300 \$: | lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est égale ou supérieure à 1 000 000\$ et inférieure à 2 000 000 \$; |
| 500 \$: | lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est égale ou supérieure à 2 000 000\$ et inférieure à 5 000 000 \$; |
| 1 000 \$: | lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est égale ou supérieure à 5 000 000 \$. |

Donné ce 7 novembre 2018.

France Grimard, directrice générale de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Annie Jacques, directrice générale de la municipalité de Fortierville

Caroline Simoneau, directrice générale de la municipalité de Lemieux

Nadine Watters, directrice générale de la municipalité de Manseau

Carine Neault, directrice générale de la municipalité de Parisville

Amélie Hardy Demers, directrice générale de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard

Réjean Tousignant, directeur général par intérim de la municipalité de Sainte-Françoise

Galina Papantcheva, directrice générale de la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford

Josée Croteau, directrice générale de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard

Carmelle Rioux, directrice générale par intérim de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

Sophie Milette, directrice générale de la municipalité de Saint-Sylvère